

Ouverture de la séance du 29 germinal an II (18 avril 1794) et lecture de la correspondance

Citer ce document / Cite this document :

Ouverture de la séance du 29 germinal an II (18 avril 1794) et lecture de la correspondance. In: Tome LXXXIX - Du 29 germinal au 13 floréal an II (18 avril au 2 mai 1794) p. 7;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1971_num_89_1_27590_t1_0007_0000_2

Fichier pdf généré le 30/03/2022

ARCHIVES PARLEMENTAIRES

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CONVENTION NATIONALE

Séance du 29 Germinal An II

(Vendredi 18 Avril 1794)

Présidence d'AMAR

La séance est ouverte à onze heures.
Un membre lit la correspondance.

I

La société populaire et régénérée de Nogent-sur-Seine, département de l'Aube, félicite la Convention nationale de l'énergie qu'elle déploie contre tous les traîtres, elle l'invite à rester à son poste; elle fait part qu'un enfant de 12 ans a donné en offrande 3 liv. que son père lui avoit données à disposer à son gré.

Mention honorable, et insertion au bulletin (1).

[Nogent-sur-Seine, s.d.] (2).

« Législateurs,

L'énergie que vous avez déployée dans les moments d'une conspiration formée contre la majesté du peuple français fera l'étonnement et l'admiration de ceux qui liront notre histoire.

A peine fut-elle découverte que notre premier élan fut de vous exprimer les sentiments d'horreur qu'un pareil attentat nous fit éprouver. Nous venons encore vous le répéter et vous assurer que nous regardons comme un devoir sacré pour nous de vous seconder de toutes nos forces à découvrir tous les mal-

veillants et les ennemis d'un gouvernement qui ne peut déplaire qu'à des esclaves.

Qui eut jamais pu croire, Législateurs, que ses plus grands ennemis se fussent trouvés dans votre sein; eux, sur lesquels nous eussions dû compter, eux qui avaient tant de droits à notre reconnaissance par le patriotisme qu'ils annonçaient et dont ils n'avaient que le masque pour mieux nous tromper. Il est tombé, et leurs têtes aussi, suite nécessaire de la vengeance et de la justice du peuple qu'on n'abuse qu'un moment et qu'on ne trompe point en vain. Sans doute, il en est encore qu'ils ont laissé après eux qui tenteront de réaliser leurs projets criminels. Mais votre énergie nous est un sûr garant qu'ils n'échapperont pas au glaive de la loi. Déjà les remords les poursuivent et les traîneront malgré eux à l'échafaud, car il est une destinée à laquelle on ne peut fuir. Courage, Législateurs, ne désespérez pas, nous ne nous lasserons point de vous le répéter, que tous nos ennemis ne soient vaincus. Pour nous, nous veillons, et même quand nous reposons, nos cœurs sont en sentinelles.

Législateurs, au travers de la résistance et du crime, tout nous annonce que déjà une jeunesse républicaine cimentera vos travaux pénibles et glorieux. Le trait d'un jeune enfant de notre commune suffira pour vous le prouver. Le 20 germinal décadi dernier, le citoyen Pierre Protat, âgé de 12 ans, après avoir récité quelques morceaux d'un ouvrage républicain a dit: « que son papa lui avait donné 3 liv. en numéraire dont il pouvait disposer à son gré, qu'il croyait n'en pouvoir faire un meilleur usage que de l'offrir pour les défenseurs de la patrie ».

(1) P.V., XXXV, 293. B⁴, 29 germ.; C. Eg., n° 609; J. Sablier, n° 1266.

(2) C 297, pl. 1030, p. 1.